

## Renseignements et inscription

- Être bénéficiaire de décisions d'orientations SAVS et RQTH délivrée par la CDAPH (MDPH29)
- Transmettre le [dossier de demande d'inscription de l'ARS-CD29](#) complété



Pour tout renseignement et inscription,

contacter le secrétariat : ☎ : **02 98 83 77 99**

Mail : [secretariat.savs-samsah@lesgenetsdor.org](mailto:secretariat.savs-samsah@lesgenetsdor.org)

## Modalités et lieux d'accueil

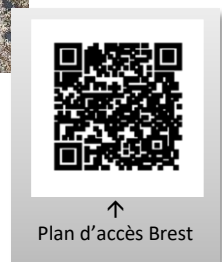
Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous :

### SAVS à BREST

3 rue Édouard Belin  
Bât. 2/3, Porte E, 1er étage  
29200 BREST

☎ 02 98 83 77 99

Tram Ligne A : Arrêt Eau Blanche



### SAVS à QUIMPER

64 Avenue de Keradennec  
Immeuble K Nord  
29000 QUIMPER

☎ 02 98 92 00 53

Bus ligne C1 ou C2: Arrêt C. Derven



## SAVS RQTH

### Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

Pour personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la  
Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

\*\*\*

3 rue Édouard Belin  
Bât. 2/3, Porte E, 1er étage  
29200 BREST

☎ : **02 98 83 77 99**

Mail : [secretariat.savs-samsah@lesgenetsdor.org](mailto:secretariat.savs-samsah@lesgenetsdor.org)

\*\*\*

Un service financé par :



## Public et Missions

Le service dispose d'un agrément de 55 places, et accompagne des adultes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Il a pour mission d'aider et de soutenir la personne dans les différents domaines de sa vie personnelle, professionnelle et sociale, dans une recherche constante d'autonomie.

## Modalités d'admission

L'accès au service est **gratuit**. Il est financé par le Conseil Départemental du Finistère.

Pour bénéficier d'un accompagnement par le SAVS, la personne doit disposer d'une **orientation vers un SAVS** et de la **Reconnaissance Qualité de Travailleurs Handicapés (RQTH)** délivrées par la CDAPH ([MDPH 29](#))

## Modalités d'accompagnement

L'accompagnement par le service est **libre, volontaire et individualisé**.

Il peut prendre la forme d'entretiens individuels, avec des partenaires, et/ou d'actions collectives et d'appui aux démarches extérieures ;

Les rencontres peuvent avoir lieu au bureau, au domicile, en extérieur ou dans les locaux d'un partenaire, à un rythme adapté aux besoins et aux demandes de la personne.

La personne signe un **Document Individuel de Prise en Charge** qui fixe le cadre de l'intervention et formalise son démarrage.

Puis elle élaborera un **Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)** basé sur une analyse conjointe de ses attentes et de ses besoins. Ce PIA sera réévalué régulièrement.

## Durée et fin d'accompagnement

La durée d'accompagnement par le service varie en fonction du projet, des demandes et des besoins de la personne.

L'accompagnement peut prendre fin à tous moments à la demande de la personne, d'un commun accord, et sous certaines conditions, à la demande du service.

## L'équipe pluridisciplinaire

L'équipe est constituée de :

- 2 psychologues,
- 4 chargés(es) d'accompagnement social,
- 1 chargé(e) d'accompagnement professionnel.

Avec l'accord de la personne, les intervenants coordonnent leurs actions avec les partenaires du milieu ouvert inscrits dans son parcours.

## Les prestations

Les domaines d'intervention du SAVS diffèrent selon les capacités et les besoins individuels d'accompagnement. Les prestations des professionnels peuvent concerner :

- Les démarches administratives.
- La prévention et l'accès à la santé.
- Un accompagnement psychologique.
- La gestion du budget.
- Le développement de la vie sociale.
- L'accompagnement et le suivi vers l'emploi, et/ou le maintien en poste.
- La gestion de l'habitat, l'entretien du logement.
- L'accès aux loisirs.

